

ABONNEMENTS :

(ENVOYÉS FRANCO)

6 mois : (à titre d'essai) 1.25
1 an : 2.25

ÉTRANGER :

Franchise postale en plus

Le Travail

Les manuscrits non
signés ne sont pas
insérés.

Les articles signés
n'engagent que
leurs auteurs.

« La liberté n'est ni un but ni un moyen, c'est
un effet du développement progressif... »
S-SIMON.

ORGANE OFFICIEL
de L'UNION DES SYNDICATS INDÉPENDANTS de la Province de Liège

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
MAISON DES SYNDICATS
Rue de la Loi, 29, Liège

SOMMAIRE :

1. Démoralisation. — 2. La Solidarité. — 3. La Grève Ougrée-Marihaye. — 4. Maternité. — 5. Le Travail à l'Américaine. — 6. Au Pays de l'horreur. — 7. Libérez-vous. — 8. La Haute Banque. — 9. Echos et Nouvelles. — 10. Vie Sociale.

Démoralisation

La crise actuelle de chômage est une cause profonde de démoralisation. Les grèves passives elles-mêmes se prolongeant de longs mois finissent par produire une mentalité de résignation tétue pour ainsi dire à la résistance, qui n'a rien à faire avec un esprit combatif toujours en éveil et cherchant sans cesse à frapper l'adversaire et le moyen de fournir de nouvelles ressources à la lutte entreprise.

L'homme actif n'a rien à gagner à une oisiveté forcée qui se traduit pour lui en un problème angoissant posé par l'insécurité du lendemain. Il est facile de comprendre qu'une foule de préoccupations, de craintes et de privations l'empêchent d'avoir la liberté d'esprit nécessaire pour employer son temps à la culture intellectuelle, même lorsque quelques moyens et facilités lui sont offerts. Le sentiment de sa propre inutilité même involontaire, l'humiliation d'avoir recours à l'assistance, le dégoût qui naît de voir le mal s'aggraver de jour en jour, si bien que l'espoir du remède s'affaiblit et se perd même complètement, tout cela engendre l'apathie plutôt que la révolte. Ajoutez toutes les petites industries pas toujours propres, tentées pour vivre quand même, la mendicité plus ou moins déguisée qui commence à s'implanter, les jalousies entre ouvriers nullement ou plus ou moins secourus, le fait que tout désœuvré finit par s'adonner à des turpitudes, et vous aurez plus qu'il n'en faut pour comprendre la dépression générale dont paraît atteint en ce moment le monde du travail.

Bien entendu, ces périodes de dépression ne sont pas plus éternelles que celles d'enthousiasme, mais le plus grand problème qui devrait se poser pour tous ceux qui affirment œuvrer à la transformation sociale, c'est de tirer le plus de profit possible des secondes et d'abréger la durée des premières. Or, cela n'a pas été précisément le cas. En face de l'esprit révolutionnaire manifesté par les masses au lendemain de l'armistice, les dirigeants du socialisme et de certain syndicalisme, faute de confiance dans la capacité des travailleurs, n'ont fait que tergiverser, temporiser, se réserver, admonester, disant qu'en somme il ne fallait pas croire que « c'était arrivé » ! Nous en étions fort loin... et une fois les énergies épuisées et l'élan épuisé, nul doute qu'il en est vraiment ainsi !

Lisez les journaux socialistes et certains journaux corporatifs, sans vous arrêter aux attaques contre les patrons et les gens au pouvoir, mais en cherchant la pensée fondamentale qui les inspire. Eh bien, cette pensée, c'est que pour le moment tout est possible sauf le socialisme, aussi n'en est-il question que comme du paradis promis aux fidèles par les prêtres. Etommez-vous ensuite du peu de progrès des idées et de l'aveuglement chez le peuple.

Certes, en constatant la démoralisation populaire actuelle, nous ne voulons pas nous livrer à de sombres prophéties, ni maudire les victimes elles-mêmes d'une situation que trop de facteurs ont contribué à leur faire paraître comme inextricable.

D'ailleurs, nous avons toujours présente la profonde remarque de Proudhon qu'« il est pitoyable d'accuser la dégénération des peuples, comme font

Le peuple a cette excuse à ses fautes, que pour ne pas les commettre il lui eût fallu se révolter et que tout l'a, sinon empêché, du moins fort entravé à le faire.

Ce que nous voudrions simplement souligner une fois de plus, c'est que l'une des bases de l'émancipation réelle est la conviction profonde dans les possibilités immédiates d'une grande transformation sociale, permettant de briser le cercle vicieux dans lequel nous tournons éperdument.

Nous considérons comme beaucoup moins dangereux les ennemis déclarés du socialisme que ses soi-disant amis montrant toujours des obstacles à son avènement et le considérant comme prématuré. C'est à croire que nul fruit n'est plus amer à leur goût. Répétons, au contraire, qu'il faut vouloir, vouloir fortement, et par cela agir avec le sentiment d'avoir raison. Alors une nouvelle économie sera et il en découlera tout un monde nouveau.

TRINGLOT.

La Solidarité

Le cœur de l'homme indigent de fraternité est une maison close où la mort fait son œuvre.

Qu'est-ce que la solidarité ?

La solidarité est la dépendance mutuelle entre les hommes, qui fait que les uns ne peuvent être heureux et se développer que si les autres le peuvent aussi. Elle peut être un élan spontané du cœur, comme une action coordonnée pour un but déterminé.

L'homme manifeste ce sentiment de façons diverses, selon les cas et les circonstances : Charité, Mutualité, Philanthropie n'en sont que des synonymes. Certains apporteront leur obole, s'il s'agit d'une aide pécuniaire, à quiconque se trouvera dans le besoin, d'autres emploieront tous leurs efforts dans une diversité de moyens, considérant toute bonne volonté indispensable dans l'œuvre ou le malheur communs. Dans tous les cas, la contribution apportée sera effective dans un sens comme dans l'autre, et, suivant les circonstances, les initiatives, le dévouement — moins remarquables, peut-être — ne feront pas défaut, ils iront parfois jusqu'au sublime.

C'est surtout dans la classe ouvrière que ces manifestations d'altruisme se rencontrent et la philanthropie des « grands » n'égale pas le courant des sentiments hautement humains qui se constate dans le prolétariat. Ceux qui souffrent comprennent mieux les souffrances qui accablent le prochain, par delà les considérations de race, politique ou philosophique : on fait le bien pour le bien.

Prenons, par exemple, le début de la crise qui frappait le peuple de Russie.

La classe ouvrière du monde entier fut la première à faire entendre sa voix, la formidable clameur en faveur de nos frères affamés, tandis que les gouvernants établissaient un « cordon sanitaire » qui devait isoler le gouvernement soviétique du reste du monde.

N'était la haute et inlassable intervention du Docteur Nansen, qui résume tout un sacerdoce humain, la classe bourgeoise et ses tristes déchets seraient encore, à l'heure présente, en contemplation des Bossuet et les Montesquieu qui, pleins d'admiration pour l'autorité, n'aperçoivent jamais les effets du despotisme. Non, ce qui pour nous a fait la situation mauvaise est surtout le despotisme de l'argent, l'action odieuse de l'autorité, l'action sadique devant l'affreuse misère régnant en Orient.

Aujourd'hui, c'est de « bonne mise », c'est « high life » de voter quelque intérêt aux pauvres faméliques de la Volga. Cette « émulation » de

bienfaisance des gouvernements et des gâvés qui sont venus à la rescousse, n'a rien de ce que nous considérons de pure solidarité humaine. Non, il y a des intérêts à sauvegarder pour les uns, la mise en « vedette » pour les autres. Les journaux intéresseront leurs lecteurs sur l'effort déployé par quelques « comitars » qui se seront mis en « évidence », cachant mal toute la « hablerie » qui est au fond de cette philanthropie intéressante ou intéressée.

Il me souvient, et vous tous comme moi, qu'au début, quand nous nous présentions humblement pour recueillir les souscriptions en faveur des Russes, nous étions souvent l'objet de critiques ironiques ou acerbes, pour ne récolter, en fin de compte, que l'anathème de bolcheviste.

Ne refusait-on pas impitoyablement les locaux privés ou les Maisons du Peuple aux camarades qui se dévouaient à la cause ?

Depuis cette époque, le temps a changé les individus, il faut croire, car chacun, aujourd'hui, veut s'occuper du mal bolcheviste ; c'est à qui aura son petit moujik, comme jadis on avait son négrillon.

Que voulez-vous ? la masse suit le (dés)...ordre du moment.

Ne nous plaignons pas de ce revirement des « bonnes âmes ». L'œuvre à laquelle nous nous sommes attachés : sauver ceux qui souffrent, mérite bien quelques concessions à notre bilan des honneurs.

Remercions quand même et toujours ceux qui tardivement coopèrent à la grande croisade humanitaire, fussent-ils des pitres pleurnicheurs ou crieurs.

Marquons, cependant, l'indignation intime que soulevèrent et que soulèvera à chaque occasion, (si la crise russe présente un caractère d'ordre social, il y a des cas particuliers où la maladie, le chômage, etc. accablent des nôtres et qui réclament notre intervention) ces créatures sournoises qui portant au bout des lèvres les mots de fraternité et de solidarité, gardent au fond de leur cœur des ferments de haine et de vengeance ; de même réservons toute notre sympathie, notre admiration pour les Nansen et bien d'autres qui sont du nombre — esprits désintéressés et cœurs généreux.

La « solidarité » est un point d'affinité que l'on ne rencontre pas chez tous les individus, hélas ! et honi soient ceux qui profanent ce mot, ce mot qui est l'emblème de l'homme de bien et le soleil qui éclaire la route des bienfaiteurs de l'Humanité.

Alfred BAILLY.

Maternité

Le terme est proche. Elle est hospitalisée de puis quelques jours et l'infirmière surprise de son chagrin, l'interroge.

C'est une pauvre fille de vingt ans. Elle était « en place ». Après avoir longtemps dissimulé de son mieux sa grossesse, elle dut en faire l'aveu à ses maîtres. Ceux-ci la tolérèrent durant ces dernières semaines, mais elle est prévenue que si elle refuse d'abandonner son enfant à l'Assistance publique, elle ne retrouvera plus son emploi. Par crainte des tribunaux, on n'ose conseiller l'avortement. Mais pour que Monsieur continue d'être servi avec la même ponctualité, pour que Madame — qui fait peut-être partie de la Ligue pour le relèvement de la natalité en France — puisse disposer à tout instant de la malheureuse servante, on ne veut point que cette dernière ait à se soucier du petit en nourrice.

On lui signifiera donc son congé, si elle ne veut livrer son enfant au hasard effroyable de l'Assistance publique qui en fera un malfaiteur ou un paria.

Et voilà pourquoi dans la salle sévère aux lits innombrables une femme pleure.

(Le Travailleur de l'Homme).

Le Travail à l'Américaine

(Chronique Professionnelle)

Pendant les deux siècles précédents, les luttes économiques n'avaient guère ce caractère aigu qui amplifie les tractations commerciales.

Le jeu des concurrences, la dispersion des ressources financières sur tous les progrès réalisés dans l'appropriation des matières ont porté l'expansion commerciale à un degré de puissance inconnue jusqu'à nos jours.

Le facteur le plus important de ce développement du commerce est sans contredit l'évolution progressive vers le perfectionnement des moyens de production. Cependant, si cette évolution a pris définitivement son essor dans certains pays, elle semble ne point trouver la libre expression partout, et notamment sur notre continent.

En effet, si l'Amérique donne le plus souvent le signal des inventions nouvelles, ses méthodes, quoique parfois imparfaites, dénotent assez d'un souci de mieux faire, qu'à notre sens, les peuples européens eussent fait preuve de beaucoup de sagesse en les adoptant « ad-hoc »...

Malheureusement, le vieil esprit de routine domine chez la plupart des chefs d'entreprises.

Cette mentalité nous enlève et marque notre infériorité sur le marché mondial, infériorité qui tient surtout à nos méthodes surannées qui ne nous permettent pas de lutter efficacement contre la concurrence étrangère.

Le progrès tient du domaine international et le peuple, qui au lieu de le suivre pas-à-pas dans ses évolutions, se confine dans l'indolence, devient du coup le monsieur qui toujours arrive trop tard et voit la place prise.

Aujourd'hui, pourtant, les méthodes de production vont en se modifiant peu à peu, avec cette idée dominante de : gagner du temps, réaliser le plus possible.

Pour démontrer combien le patronat belge s'est laissé distancer sur le terrain de la production, il importe moins de dérouler devant lui des statistiques et des raisonnements abstraits que de placer sous ses yeux les réalisations de chaque jour ; la méthode de l'enseignement par le fait. C'est-à-dire cette méthode que je vais tendre, considérant qu'elle est la plus efficace de toutes.

Que disent les américains ? « Nous sommes des hommes comme vous, nous avons les mêmes problèmes à résoudre... »

« Chez nous, on procède de telle manière, chez vous on agit de telle autre ». Quels sont les résultats ?

Aux Etats-Unis, le travailleur peine moins longtemps, moins durement, il est mieux logé, mieux payé, plus apprécié, plus encouragé, plus heureux !

Est-ce vrai ? Oui. Regardez ces visages des jeunes américains comme ils respirent la santé, la bonne humeur !

Le séjour à l'Etranger, d'hommes appartenant à toutes les classes est un moyen infailible de dissiper les préjugés dont sont imbus nos patrons, nos professeurs nos fonctionnaires qui ne veulent pas se rendre compte de leur « arriérisme » devant la constatation des résultats merveilleux obtenus dans d'autres pays, grâce à la modernisation des procédés si différents des leurs.

On a reconnu, il y a longtemps ! que s'il fallait faire travailler pendant 24 heures les métiers de tulle pour pouvoir en payer l'intérêt et l'amortissement, il en est de même pour presque tous les autres métiers.

En effet, pour pouvoir intensifier la production d'une manière bien efficace, qui en diminuerait d'autant le prix de revient, la production doit ne s'arrêter que le moins possible.

Les machines travaillant 24 h permettront d'obtenir des bas prix, donnant à tous la possibilité d'avoir une part du produit manufacturé.

On objectera, peut-être, que le travail de nuit est

démoralisant, dangereux pour la santé.

Mais ! Quel est le travailleur qui n'accepterait pas d'effectuer ses 8 heures de travail à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, si cette combinaison doit lui rapporter un salaire qui lui permettra de vivre d'une manière conforme à la dignité humaine ?

Une fois trouvée et implantée la machine qui fabriquerait des bas, des souliers ou des meubles avec une puissance de production dix fois plus grande, que celle d'aujourd'hui, on pourrait déjà faire réduire le temps du travail, en améliorant sans cesse les conditions du travailleur.

En Amérique, la vapeur, la force électrique, hydraulique, remplacent la force de l'homme là où la chose est possible. Cette transposition de l'énergie peut se faire ailleurs.

En Belgique, malheureusement, et à Liège, tout en particulier, la routine la plus rétrograde reste en vigueur.

Travail éreintant et bas salaires, les sont les conditions actuelles.

Or, l'ouvrier mal payé et harassé de fatigue est un mauvais consommateur ; il n'a point d'argent à suffisance ni le temps de le dépenser.

Comment fient les patrons en Amérique ?

Ils trouvèrent pourtant la solution de ce problème économique : capitaux indispensables. Pourquoi nos patrons ne feraient-ils pas de même ? Seraient-ils moins intelligents, moins entreprenants que les américains ? Je n'en crois rien. Et pourtant

Mais voilà ! Certains de ceux-ci sont toujours amants de la vieille routine, et de la parcimonie, ils emploient un outillage quasi préhistorique.

Dans les fabriques de meubles, par exemple, occupant 7 à 10 ouvriers, on dispose de quelques mauvais serres-points qui ressemblent à s'y méprendre aux sabres des soldats de l'armée turque et 3 ou 4 presses de bois plus mauvaises encore, une pierre à aiguiser, aux circonvolutions aussi dangereuses qu'inquiétantes Et voilà l'atelier ! Moderne-style.

Maintenant, cette tendance qui caractérise le patronat belge à vouloir surveiller soi-mêmes ses petites affaires, son amour de la tradition et un certain « revenez-y » à l'égard ont été les principaux obstacles à l'introduction du machinisme dans les ateliers de l'ameublement.

Il en est de même de certains ouvriers qui font preuve d'une grande méfiance à l'égard des machines. On n'a pas pris la peine de faire leur éducation sur ce point de développement industriel.

On ne leur a pas suffisamment démontré, que l'introduction d'un outillage sans cesse renouvelé et perfectionné, loin d'ajouter à leur labeur sans améliorer leur salaire (?) permettrait au contraire, de diminuer leurs efforts physiques et intellectuels et d'augmenter la paie.

Le calcul du « façonnage » appliqué aux machines a été fait de telle manière que l'ouvrier n'aperçoit pas tout le profit dans l'économie réalisée.

Il est bien naturel, alors, que puisque l'on néglige de lui faire savoir qu'à travail plus intensif, doit correspondre une durée moins longue de labeur, cet ouvrier ne fera, hélas ! aucun effort pour s'adapter au courant nouveau que le machinisme lui réclame, pas plus que pour s'entendre entre compagnons d'ateliers afin d'obtenir au profit de la main d'œuvre la totalité du bénéfice qu'ils réalisent.

Donc, vraisemblablement, les ouvriers ne doivent pas être tenus tous pour responsables, puisque l'éducation sur ce domaine leur fait défaut. Le moment est venu je pense, de parfaire et de compléter cette éducation.

En conclusion : la perpétuation de tenir le travailleur à l'écart, comme on attache une bête de somme, au rendement illusoire, le seul moyen que nous préconisons pour échapper à cette impasse, c'est de constituer des ateliers et de travailler en commun.

Alors seulement, préparant la Société de l'Avenir, nous ferons travailler les machines d'une façon intensive, non pas aux bénéfices de quelques timorés, avares et aigrefins, mais bien dans l'intérêt de la collectivité.

Jos. BURY.

CHEZ LES MÉCANICIENS

Le secrétaire a reçu la somme de trente-huit francs, produit d'une liste de souscription des Ateliers Conduites d'Eaux et remise au Cde F. Hackin. Cette somme a été remise aux victimes de la grève Ougrée-Marihaye.

Pour faire trêve aux discussions qui ont lieu en dehors des séances et qui peuvent nuire à la bonne marche de l'organisation, le Comité invite les membres qui auraient des critiques à formuler, de bien vouloir les présenter aux réunions de Comité qui se tiennent régulièrement le mardi, à 6 heures 1/2.

Les membres qui croiraient passer outre à cette recommandation seront convoqués à la séance.

LE COMITÉ.

SERVICES PUBLICS

Les réunions de Comité auront lieu les mardis 11 et 25 avril, à 7 h. 1/2 du soir, au local, rue de la Loi, 29, à Liège.

Le bureau est ouvert tous les mardis, à partir de 7 heures du soir. Avis aux membres qui auraient des réclamations à formuler ou des renseignements à obtenir.

Les membres sont priés de remettre aux sectionnaires ou de rentrer au bureau leurs livrets pour la vérification.

L'Ennemi : La Haute Banque

Le rapport présenté le 28 février écoulé, à l'assemblée générale des actionnaires de la « Société Générale de Belgique » constitue un véritable défi à la classe ouvrière. Ce document sensationnel a soulevé le dégoût parmi les travailleurs. La brutale déclaration de guerre des seigneurs de la banque est trop longue à reproduire « in extenso ». Nous rappellerons simplement que l'attaque est dirigée spécialement contre les salaires et la journée de 8 heures.

Voici le passage qui résume l'exposé du rapport : « Après les salaires élevés de la courte période d'effervescence industrielle qui suivit l'armistice, les ouvriers ont manifesté une vive résistance à une réduction qu'imposait et qu'impose encore l'impérieuse nécessité d'abaisser les prix de revient. On pouvait s'attendre à cette résistance, mais il faut avoir le courage de le dire, elle devra fatalement céder, car nul n'échappe aux effets de la loi de l'offre et de la demande, toujours la préférence ira à celui qui offrira plus pour un même prix.

Concernant la loi des 8 heures, le Conseil d'administration de la Société Générale s'exprime ainsi : « Pour la Belgique, elle constitue, dans les circonstances actuelles, un réel danger. Elle menace l'avenir du pays, parce qu'elle tend à restreindre la production, tandis qu'il faudrait travailler et produire plus que jamais. »

Le rapport de la « Société Générale » ne traite pas seulement de questions financières mais s'occupe spécialement de la situation économique du pays. On y cause des salaires, des grèves, de la

Nom de la Société	Capital nominal
Banques Centrale de Bruxelles	20.000.000
Crédit Anversois	60.000.000
Crédit mobilier de Belgique	40.000.000
Crédit foncier de Belgique	15.000.000
Banque de la Flandre Occid.	4.000.000
Banque de Paris et des Pays-Bas	200.000.000
Banque de Gand	25.000.000
Banque du Hainaut	10.000.000
Banque de Verviers	3.000.000
Banque Centrale de la Dendre	6.000.000
Banque Centrale de la Sambre	10.000.000
Banque de Courtrai	10.000.000
Caisse des Reports et Dépôts	20.000.000
Société Générale de Belgique	62.000.000
Banque Nationale de Belgique	50.000.000

Nous posons la question : *Sont-ce les exigences des travailleurs ou la voracité des faibles exploités qui sont cause des prix exorbitants et de la crise de sous-consommation dont souffre le monde ?* Ni aigrefins financiers, ni presse bourgeoise à leur solde ne répondront. Ils ne veulent qu'une chose : nous réduire à la misère, ne reculant même pas devant un odieux attentat au droit au travail, pour, non pas conserver, mais augmenter leurs profits scandaleux. Ils jettent ou font jeter les travailleurs à la rue et les affament. C'est

durée du travail, etc. Cela ne nous étonne pas outre mesure car la dite Société est intéressée dans des entreprises de tout genre : chemins de fer, tramways, métallurgie, charbonnages, verrerie, électricité et autres.

La haute finance usurpe une influence prépondérante dans la question économique alors qu'elle n'apporte dans le procès de production que le capital conventionnel : l'argent.

A ce sujet, nous dirons que les Sociétés Ougrée-Marihaye et Cockerill sont soutenues respectivement par 17 et 13 banques.

L'oligarchie capitaliste pourrait reprendre à son compte le mot de Louis XIV : « L'Etat, c'est moi. »

M. A. Millerand, actuellement président de la République bourgeoise française, écrivait dans « La Lanterne » du 3 novembre 1898, ce qui suit : « Les ministres ne sont que les commis chargés d'exécuter les ordres des grands financiers, « Pantinos », dont la Haute Banque tire les ficelles. »

C'est également vrai pour la Belgique. Les capitaux de la Banque sont fécondés par la sueur des travailleurs ; la Banque ne participe pas à l'activité de l'industrie, mais, par contre, elle intervient largement dans la répartition des bénéfices.

L'année 1921 fut une année particulièrement défavorable par suite de la crise. Eh bien, nous puiserons dans les bilans présentés par les établissements financiers, pour l'année précitée, des chiffres suggestifs démontrant que les actionnaires des sociétés en question ne sont vraiment pas trop à plaindre.

Amortissements et réserves diverses	Bénéfice à répartir	Pourcentage du bénéfice
50.936.759.25	16.764.016.34	33 p. c.
3.229.342.—	1.228.375.21	6 p. c.
8.773.970.05	5.702.789.26	9.5 p. c.
5.000.000.—	4.602.867.45	11.5 p. c.
6.347.671.77	1.789.882.19	12 p. c.
675.000.—	497.387.76	12 p. c.
125.344.466.—	25.763.498.—	13 p. c.
6.203.489.28	3.580.652.77	14 p. c.
6.500.000.—	1.764.838.57	17.5 p. c.
1.503.621.98	555.087.14	18 p. c.
1.351.546.07	1.459.523.65	24 p. c.
3.940.000.—	2.465.494.03	24.5 p. c.
11.500.000.—	2.577.496.47	25 p. c.
21.300.000.—	5.499.481.25	27.5 p. c.
145.099.540.45	17.991.221.72	29 p. c.

le régime de l'ordre bourgeois ! Camarades, qui connaissez la puissance de l'adversaire, comprenez que seule l'unité d'action de tous les travailleurs évitera leur écrasement. En face d'un ennemi redoutable autant qu'inhumain, l'intérêt étroitement corporatif doit se taire dans le cœur du travailleur conscient.

Ne voyons qu'un devoir et qu'un but : défendre les droits de la classe ouvrière tout entière.

A. S.

Régie Communale

(Suite et fin)

RÉSULTATS FINANCIERS GÉNÉRAUX.

— Les renseignements d'ordre financier sur les entreprises municipales diverses sont plus difficiles à obtenir que les renseignements concernant les grandes entreprises. Il en est ainsi notamment pour la distribution d'énergie électrique, dont les résultats sont parfois confondus avec les résultats de l'éclairage électrique. Les affaires de ce genre sont relativement récentes, et elles n'ont pas reçu encore le développement auquel elles sont appelées dans l'avenir ; les villes négligent de publier les comptes qui s'y rapportent. Voici cependant ceux que fournit la ville de Genève (1).

Les recettes brutes du service de force motrice ont été de 1.101.637 fr. 25 en 1909, et de 1.178.964 fr. 20 en 1910. L'augmentation, de 77.326 fr. 95, est produite par le développement régulier de l'emploi de l'énergie électrique et l'augmentation sensible des recettes de l'électrochimie. Les autres chiffres sont, pour l'année 1910 :

Dépenses d'exploitation	fr. 490.237.75
Intérêts	372.163.25
Amortissements	163.951.80
Bénéfice net	152.611.40

Total égal aux recettes : 1.178.964.20

Le bénéfice net est réparti entre la ville de Genève, l'Etat et la commune de Plainpalais, au prorata des capitaux engagés par chacune de ces administrations. Le bénéfice de 1910 a été réparti ainsi :

Etat	fr. 38.242.65
Genève	97.214.20
Plainpalais	17.154.55

Total égal : 152.611.40

D'une façon générale, l'ensemble des services

industriels de la ville et des communes voisines a produit, pendant les deux dernières années :

	1909	1910
Recettes	7.189.128.55	7.566.353.45
Bénéfice net à répartir	1.867.683.90	1.872.588.80
La seule ville de Genève a retiré pour son compte, en 1910 :		
Eaux	fr. 503.369.35	
Force motrice	97.214.20	
Electricité	514.605.95	
Gaz	493.364.70	
Tramways	30.273.80	

Total : 1.638.828.00

Le total avait même été en 1909 de 1.640.121.75. De son côté, la ville de Manchester, avec un budget de 1.335.717 £., en retire 144.250 de ses services industriels. Ceux-ci doivent verser, en effet, annuellement « in aid » :

Electricity committee	£ 12.000
Gas	50.000
Markets	7.250
Tramways	75.000
Total :	144.250

Les entreprises industrielles et commerciales de Bradford ont donné de 1902 à 1905, le résultat annuel que voici :

	Recettes	Dépenses	Produit
Eau	£ 165.227	34.742	130.485
Gaz	293.278	229.536	63.742
Electricité	86.452	49.470	36.982
Marchés	28.819	18.097	10.722
Tramways	200.352	141.003	59.349
Cimetières	5.013	4.077	936
Bur. de conditionnem.	8.289	6.571	1.718
Total :	787.430	483.496	303.934

Le capital représenté par les installations, le

matériel, etc., est estimé à 8.683.830 £. La dette totale de la ville s'élevant à 8.016.056 £., le bénéfice net laissé par les entreprises industrielles, en cas de liquidation, serait de 667.774 £., soit environ 16.700.000 francs (2).

En Allemagne, le principe en matière financière est que les administrations locales doivent demander leurs ressources aux revenus du domaine et n'avoir recours à l'impôt que dans le cas d'insuffisance de ces revenus.

La règle n'est pas la même en Angleterre ou en Suisse, mais cependant les bénéfices industriels ont permis de diminuer les impôts, ou tout au moins de ne pas les augmenter, dans une large mesure. Ainsi, à Genève, en 1905, sans les recettes des services industriels, les impôts auraient dû être augmentés de 28 fr. par tête, et chaque habitant aurait payé 50 fr. 25 au lieu de 22 fr. 25.

« La population de la ville étant, au recensement de 1908, de 60.651 habitants, la recette de 1.135.458 fr. provenant uniquement du gaz et de l'électricité, représente un revenu patrimonial indivis de 18 fr. 90 par habitant, soit pour une famille de 5 personnes un revenu de 94 fr. 50. Le total des contributions communales a été en 1908 de 1.402.545 fr., soit, en moyenne, par habitant, de 23 fr. 35. Sans les recettes des régies communales du gaz et de l'électricité, pour faire face aux mêmes besoins, les contributions auraient dû être augmentées de 1.135.458 fr. soit, par tête, de 18 fr. 90. Les contribuables de la ville de Genève doivent aux services communaux du gaz et de l'électricité un allègement fiscal de 81 p. c. Si l'on fait intervenir les services industriels, c'est une recette nette de 503.369 fr. que l'on doit ajouter aux précédentes.

Les services réunis versent à la ville 1.638.828 fr., représentant un revenu moyen de 27 fr. 30 par habitant, et un allègement de 117 p. c. (3).

En 1898, grâce aux bénéfices nets des exploitations municipales, Halifax a opéré sur les charges publiques un dégrèvement de 12.500 £, Boston de 20.000, Leicester de 27.334, Salford de 32.513, Manchester de 52.000. Pour l'ensemble des villes suisses, on est frappé de la minime proportion des impôts par rapport au total des recettes municipales.

Les municipalités anglaises ont également pris l'habitude de consacrer une partie de leurs bénéfices industriels à des dégrèvements en faveur des contribuables, « agissant en cela comme une société qui rembourse une partie des actions ». On a calculé que en 1904-1905, elles ont ainsi évité aux contribuables anglais le paiement de la somme énorme pour l'époque de 656.270 \$ ou 16.406.750 francs d'impôts (4).

La même preuve serait fournie par les budgets de très petites communes qui ont abordé, elles aussi, la municipalisation. On a publié les résultats de la régie fusionnée des eaux et du gaz à Villeneuve-la-Guyard (1.600 habitants). Cette modeste commune a contracté à cet effet un emprunt de 25.500 fr. ; la régie lui rapporte comme bénéfice net 2.300, 4.400 et 4.800 fr., suivant les années. En Suisse, pendant que la ville de Genève encaisse plus de 1 million et demi de francs avec les régies, Thonex se contente de 299 fr. 75, Coligny de 294 fr., Veyrier de 154 fr. 10, Vandœuvre-lequel les communes sont associées avec Genève. En Belgique, les communes associées de la Comvres de 127 fr. 80, produits du service du gaz pour pagnie intercommunale des eaux touchent régulièrement des dividendes. Le système de la régie peut donc être tenté d'une façon profitable par les petites communes isolées ou les associations de communes aussi bien que par les grandes villes.

L'ensemble de tous ces chiffres démontre en somme que les municipalités ont pleinement atteint le but financier qu'elles poursuivaient. En Angleterre, on estime que les exploitations de piers et de ports sont les seules entreprises municipales qui se soldent réellement en perte. Déjà en 1877, dès la première édition de son grand ouvrage, le « Traité de la science des finances », M. Paul Leroy-Beaulieu, examinant le budget communal, prévoyait l'extension du domaine industriel des municipalités. A cette époque, il ne faisait pas d'objections à l'organisation des régies et estimait que les villes devaient en tirer d'abondantes ressources. « C'est surtout, disait-il, le produit industriel des communes, si nous pouvons parler ainsi, qui aura dans l'avenir une grande tendance à s'accroître... Que ces grandes industries, qui pourvoient les villes des moyens d'éclairage et de lavage, soient constituées en monopole municipal ou qu'elles soient exploitées par une compagnie fermière, la ville en retire ordinairement plus que l'intérêt de ses avances. » Il écrivait encore : « Ce sont surtout les villes qui pourraient se procurer des ressources par une bonne exploitation de leur domaine. Il y a deux services, celui de l'éclairage par le gaz et celui des eaux, qu'elles peuvent facilement, sans grands inconvénients pour le public, constituer en monopoles et affermer à des compagnies pour une période d'années limitées. » Son opinion s'est modifiée dans un ouvrage postérieur : L'Etat moderne et ses fonctions, dans lequel il déplore « les colossales dépenses locales » dont l'augmentation se-

rait due aux progrès de la municipalisation. Il y a plus de trente ans, il prévoyait ainsi l'avenir financier de la ville de Paris: « Quand la concession de la Compagnie du Gaz et celle de la Compagnie des Eaux prendront fin, la ville de Paris pourra tirer 80 millions de son domaine. Quand, de plus, vers le milieu du XX^e siècle, tous les emprunts actuellement contractés auront été amortis, la ville pourra peut-être suffire à toutes les dépenses avec les recettes de son domaine foncier et surtout industriel, en y ajoutant le produit d'impôts directs modérés. » Et quand la fin de la concession du gaz est arrivée, il a combattu le projet de régie directe. Au lendemain des élections pour le Conseil de comté de Londres, il disait: « La France a été sur le point de s'engager dans une débâche d'entreprises municipales... C'est l'attitude inébranlable du Sénat qui a arrêté le mouvement, en arrêtant court le projet de régie municipale du gaz à Paris. » (5).

Ce sont ses prévisions premières qui se sont réalisées et les villes ont généralement recueilli, comme on l'a vu, d'importants bénéfices de leurs exploitations en régie. Sans doute, toutes n'ont pas réussi dans leurs tentatives. Il y a des régies en déficit, la régie des eaux à Lyon, la régie des théâtres à Lyon, quelques régies de tramways en Allemagne, comme il y a eu des compagnies concessionnaires en faillite. Les statistiques qu'on pourrait mettre en avant de part et d'autre se balanceraient et n'auraient pas grande portée; aucune entreprise humaine ne peut prétendre à la perfection. Ce qu'il importe de retenir, c'est que la généralité des régies municipales est productive au point de vue pécuniaire et que les résultats financiers viennent s'ajouter avantageusement aux résultats économiques et sociaux.

Voilà pourquoi la municipalisation a rencontré quoi qu'on en dise, une faveur si marquée auprès du grand public; l'opinion générale lui est nettement acquise. Il subsiste des résistances énergiques et brillamment soutenues; la défense des intérêts privés est opiniâtre. Elle a eu pour elle des hommes de grand talent et d'autorité considérable, Lord Avebury en Angleterre, M. Paul Leroy-Beaulieu en France; elle s'exprime dans des périodiques anciens, bien rédigés, ayant une clientèle de longue date. Les puissants moyens de combat dont elle dispose expliquent qu'elle se prolonge, mais on aura beau faire, elle n'empêchera l'évolution de s'accomplir ni la municipalisation de triompher.

« L'entreprise par les municipalités des services publics industriels n'est, en somme, plus discutée en Angleterre que par des théoriciens irréductibles ou par des capitalistes intéressés, les uns, assez souvent, soutenant les autres. » (6). Il faut lire les procès-verbaux des enquêtes anglaises et de l'enquête américaine sur la municipalisation. On est émerveillé des résultats de toutes sortes qui ont été constatés; ce sont les faits eux-mêmes qui parlent et il n'y a qu'à s'incliner. On y découvre aussi l'esprit des administrateurs et des techniciens, conseillers municipaux et ingénieurs, commerçants, qui tous discutent les entreprises en hommes d'affaires, et la manière dont ils envisagent et analysent les régies même si elles ne leur sont pas favorables. Quelle leçon pour certains économistes qui croient avoir résolu la question quand ils ont parlé du « collectivisme démagogique » ou du « péril socialiste » qui d'ailleurs n'existe pas !

Les adversaires de l'action municipale, obligés de reconnaître les faits et spécialement les magnifiques résultats atteints par les corporations anglaises, ajoutent aussitôt que les villes auraient d'autres moyens de se procurer des ressources, si elles veulent absolument tirer profit des services publics. Des contrats de concession bien rédigés avec des concessionnaires bien choisis leur assureraient, dit-on, un profit net certain; ils obtiendraient des exploitations privées, sous la forme de taxes, impositions ou redevances, plus qu'elles n'obtiendraient des exploitations directes. Ou bien elles n'ont qu'à établir des impôts sur l'usage des voies publiques, sur le mètre cube de gaz consommé, etc. Le profit sera le même et elles n'auront ni l'aléa, ni le souci de l'exploitation.

Que l'administration communale soit simplifiée par cette combinaison, que les conseils communaux se débarrassent ainsi d'une foule de complications, cela ne fait aucun doute. Une organisation communale qui comprend des régies devient un organisme complexe. Plus elles se multiplient, plus la situation du bourgmestre, des conseillers, des commissions, des chefs de service, devient délicate; la surveillance et la direction des services exige beaucoup d'attention et beaucoup de peines, et elles suscitent toujours les récriminations plus ou moins justifiées du public. La seule commission des travaux du conseil du comté de Londres a exécuté en régie, en une année, pour 662,000 £ de travaux et il y en avait d'autres en cours pour 1,352,000 £; or, on ne fait pas pour plus de 50,000,000 de francs de travaux sans qu'il en coûte des efforts. En même temps, elle employait en moyenne 3,382 ouvriers. Il est évidemment beaucoup plus simple

de ne rien faire et l'administration débarrassée des régies devient singulièrement plus facile.

Mais il faut voir aussi comment les administrateurs et le public paieraient cette tranquillité d'esprit et cette simplification des rouages administratifs. De quelque manière avantageuse que soit rédigé un cahier des charges, la situation ne sera jamais la même qu'en cas de régie directe. Le partage des bénéfices avec le concessionnaire qui ne doit pas être confondu avec la régie intéressée, peut séduire au premier abord, mais il ne donne pas satisfaction complète. Il ne comporte pas les avantages de régie intéressée, dans laquelle la ville a une action plus grande et un pouvoir de surveillance et de direction. Le partage stipulé au profit d'un établissement public « est toujours un mauvais système, à raison de la difficulté pour une administration de contrôler les bénéfices; les démêlés de la ville de Paris avec la Compagnie des Omnibus l'ont bien démontré; fatalement la ville est amenée à jouer un rôle de dupe ». (7).

Quant aux impôts, taxes ou redevances qui pourraient être établis, ils n'égaleront jamais les bénéfices réalisés par les municipalités elles-mêmes avec la régie. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les chiffres indiqués précédemment. Jamais des villes comme Manchester, Genève, Bruxelles, Lyon, n'auraient pu obtenir de leurs concessionnaires ce qu'elles ont obtenu de l'exploitation directe. J'ai indiqué notamment la différence pour le service des eaux à Lyon. Il faut y joindre l'exemple des abattoirs. En 1893, il y avait à Lyon une compagnie générale des abattoirs qui exploitait le marché aux bestiaux et deux abattoirs; elle payait à la ville, comme redevance, 143,000 francs. En 1902, la régie ayant été inaugurée, la ville a réalisé un bénéfice de 504,733 francs; cependant les dépenses du service avaient été réduites et les quantités abattues avaient considérablement augmenté. (8). Ce sont là des résultats matériels que personne ne peut contester.

Je ne parle pas des préoccupations d'ordre social ou d'intérêt public. On pourrait admettre qu'un cahier des charges fort bien rédigé obligeait un concessionnaire à en tenir compte. Mais il y a autre chose. Des impôts et des redevances présenteraient l'inconvénient énorme de faire payer les services publics beaucoup plus cher par le public, le concessionnaire s'efforçant d'en rejeter la charge sur le consommateur pour ne pas diminuer ses propres bénéfices. Et cette considération ramène le débat sur son véritable terrain. La concession même la mieux comprise, avec le cahier des charges supposé parfait, crée toujours un intermédiaire qu'il faut rémunérer, qui veut gagner de l'argent et qui a le droit d'en gagner; il fait des prélèvements sur le public et sur la ville. Il importe d'ailleurs d'avoir un concessionnaire sérieux, c'est-à-dire capable au point de vue technique et solvable, et pour l'avoir, la ville doit lui accorder ou bien une longue concession, c'est-à-dire se lier pendant un très long temps, ou bien ne pas le ruiner d'avance en exigeant de trop fortes redevances. Il ne s'agit donc pas de rogner outre mesure ses bénéfices; du moment qu'on admet son existence, on doit lui laisser la possibilité d'en avoir. Ou bien alors il faut s'en passer, comme les villes ont une tendance à le faire aujourd'hui, et faire entrer directement dans la caisse municipale les profits qui sont entrés jusqu'à présent dans les caisses privées. Même si les recettes nettes sont alors moins élevées, et si le budget local encaisse moins qu'avec la pratique de la concession, ce qui n'est pas le cas ordinaire, le public paiera moins aussi pour les fournitures dont il a besoin.

La municipalisation présente enfin un dernier avantage financier; elle consolide le crédit des villes en leur assurant la confiance du monde financier. Il y a deux raisons de ce fait. La première est que les recettes des régies donnent aux finances municipales plus d'élasticité; elles sont en général une abondante source de revenus. L'autre a déjà été indiquée: les entreprises en régie constituent pour les villes un actif certain, consistant dans les installations, les bâtiments, le matériel, etc., tandis que les emprunts des autres ne représentent qu'un élément sans élément correspondant. Aussi on a constaté qu'en Angleterre et en Belgique les communes qui sont entrées dans la voie de la municipalisation ont un crédit de premier ordre, et qu'il en est tout autrement pour celles qui continuent à confier leurs services publics à des concessionnaires. Ce point a été traité dans l'enquête parlementaire anglaise de 1910 (9).

Il résulte de ce qui précède que la municipalisation est de nature à modifier la composition du budget municipal. Si l'on met à part les « ressources diverses », les éléments du budget pour les collectivités publiques sont de deux sortes: les impôts et les revenus du domaine. Il en est ainsi pour l'Etat et les communes. Dans notre organisation financière, générale ou locale, les impôts tiennent la plus grande place, tandis que les exploitations industrielles ne donnent qu'un faible contingent de recettes. Le développement des régies directes pourrait changer la proportion et orienter les budgets communaux dans une nouvelle direction. Les contribuables ne peuvent guère espérer des diminutions d'impôts, mais peut-être sont-ils en droit de compter qu'ils ne subiront pas d'augmentations. Avec une pratique plus large de la municipalisation, les finances locales seraient basées avant tout sur les produits du domaine; domaine industriel, domaine commercial, domaine agricole et rural dans les campagnes. Une transformation de ce genre aurait des conséquences non seulement financières mais sociales considérables.

L'expérience des régies communales semble donc jugée: les résultats d'ensemble sont favorables. Les avantages pécuniaires qu'elles contiennent sont un moyen d'arrêter l'augmentation des impôts. C'est là précisément ce que tout le monde devrait comprendre. Pour éviter la surcharge des contributions, la création d'impôts rapidement

progressifs et toutes les propositions d'« impôts de nivellement », qui alors manifesteraient une tendance nettement collectiviste, les capitalistes devraient se réfugier dans la politique municipaliste; ils devraient en être les plus zélés défenseurs. Tous les esprits conservateurs, au lieu de se cantonner dans une résistance inexplicable devant les faits, devraient être partisans à outrance des entreprises « reproductives » tentées par les villes. Ne vaut-il pas mieux, pour ceux qui appréhendent les progrès du collectivisme, et dont leur résistance fait le jeu, se rattacher aux exploitations communales organisées au point de vue commercial et financier? N'ont-ils pas, en dehors même des motifs développés jusqu'à présent, un intérêt évident à les favoriser? S'ils craignent le socialisme, qu'ils acceptent les idées nouvelles et les transformations nécessaires. Ou alors qu'ils trouvent mieux que le communalisme, et qu'ils apportent aux villes les recettes qui leur manquent et qu'elles doivent se procurer.

1) Compte-rendu des services industriels, p. 267 et 282.

2) La statistique pour la ville de Bradford est donnée par André Mater, p. 596.

3) Edgard Milhaud, Annales de la régie directe, 1909, p. 143.

4) André Mater.

5) L'Economiste français, 9 mars 1909, p. 329.

6) Augustin Renoir, p. 734.

7) Lacroix de Lavalette, p. 137.

8) Victor Augagneur, maire de Lyon. Questions pratiques de législation ouvrière, p. 111.

9) Ernest Brees, p. 354.

La Grève d'Ougrée-Marihay

Extrait de la « Revanche » des Verriers du 10 janvier 1922:

...Les grévistes avaient-ils raison? Personne ne l'a dit officiellement!

Avaient-ils tort? Personne ne nous l'a dit davantage d'une façon désintéressée, avec justification et précision.

Il a été répété que le conflit était survenu à la suite du refus de certains ouvriers de vouloir balayer le charbon, tandis que d'un autre côté, il était affirmé que le mouvement avait été instigué par des communistes qui rêvaient et cherchaient l'occasion d'occuper l'usine.

On reste ébahi quand on entend débiter, de la façon la plus sérieuse, des sottises aussi renversantes.

Il y aurait donc des ouvriers assez inconscients ou assez imbus d'un amour-propre pour refuser de donner un coup de balai dans le but de relever le charbon et qui auraient le courage de s'approprier l'usine et montrer, du jour au lendemain, assez d'intelligence pour la conduire et la diriger au grand profit de la collectivité!

Dans cette longue grève, il y a aussi une suite ininterrompue de plaintes, de réclamations restées sans aboutissement aucun et qui ont, en quelque sorte, fourni les éléments à un feu qui couva pendant un certain temps et qui, quelque peu attisé, finit par se déclarer.

En ce moment, il y avait encore des initiatives qui pouvaient se produire et s'interposer avec des chances d'aboutir. Elles restèrent coites et indifférentes jusqu'au moment où le courage et la solidarité des ouvriers leur firent honte. C'est alors seulement qu'elles se décidèrent à un semblant d'intervention.

La grève échoua et l'on se demande comment cela est possible à une époque où le peuple, doté du suffrage universel, est absolument souverain, et surtout que l'ouvrier, qui est électeur, peut se croire majorité et qu'il possède, par-dessus le marché un gouvernement des plus démocratiques.

Note de la R. — Notre confrère a raison. Les grèves, en dépit des antagonismes qui se manifestent entre les parties en cause, ne doivent être entreprises que forcées, justifiées et approfondies. La modération et le raisonnement doivent former la base de nos revendications, si nous ne voulons pas être la proie des « jongleurs de grèves ».

Libérez-vous !

Camarades, libérez-vous ! Libérez-vous de la société capitaliste, si vous voulez être libérés du cauchemar des guerres. C'est l'abdication populaire qui donne aux gouvernants tant de sécurité dans le crime. Ne renoncez pas et libérez-vous ! Et si la guerre vous couvre de sang, lavez-vous d'elle en allant à la révolution sociale, résolument, farouchement, la face tendue vers le but rigide que s'assignera votre volonté de libération collective. Libérez-vous ! Peut-être votre étape finale sera-t-elle longue encore, dure et dangereuse. Qu'importe ! Franchissez-la sans rien mesurer, ni rien voir, ni rien entendre. Libérez-vous de la besace prolétarienne, si pesante à vos épaules ! Libérez-vous des cadres sociaux où le capitalisme enclot étroitement votre misérable existence ! Faites qu'enfin votre Evangile social soit l'Evangile même de la vie — de la vie qui sera pour vous, alors, noble, belle et douce à vivre ! Libé-

rez-vous, camarades ! Libérez-vous ! Libérez-vous !

Que se développe la cellule syndicale, immunisant contre le virus politique ! Alors, vivant en étranger dans cette société qui ne laissera pas ses efforts hostiles, le prolétariat construira ses cadres sociaux dans le même temps qu'il brisera ceux de l'ennemi. Pas une minute, il ne se laissera distraire de sa besogne constructive, qui est là, et qui n'est que là. L'organisation de bourgeoisie, la vie politique bourgeoise, l'objectif social bourgeois, n'existeront plus pour lui que comme des faits extérieurs, évoluant sur un autre plan que le sien. Syndicalisme ! Tout le prochain mécanisme social est là, en pièces détachées encore, qu'il faut réunir, vérifier, tenir prêtes. Syndicalisme ! La classe prolétarienne réalisant enfin l'unité de ses cellules laborieuses. Syndicalisme ! Et le reste n'est que bouillie pour les chats, défécation électorale, vaseline pour virginité de politiciens.

(L'Evangile Nouveau, de A. Tabarant.)

Économie

Un camarade émet une proposition à mettre à l'étude par notre ministre des finances, l'homme à la compression des dépenses.

« Pourquoi nous faut-il un représentant par 40.000 habitants et non pas par 100.000 ? Nous aurions 75 députés au lieu de 185. Economie : 1.320.000 fr.; tout au moins on pourrait les payer par des jetons de présence justifiés par des appels faits au début et à la fin de la séance. Il n'y avait que 143 députés pour voter l'accord avec le Luxembourg. Il n'y a que le jour de paie que tout le monde est présent.

Qu'on affiche les noms des absents.

Quant aux sénateurs cooptés, pourquoi ne pas les appeler les blackboulés ? Trouvez-vous convenable qu'un pays où le régime parlementaire est en vigueur, soit gouverné par des gens que le scrutin a refusés ? S'ils avaient quelque dignité, ne diraient-ils pas : « J'ai été busé, je me retire ».

Echos et Nouvelles

CE QUE DIT NOTRE CONFRÈRE « LE PAYS », répondant à M. Degroote, directeur de l'Assoc. patronale des Constructeurs de Belgique et administrateur du Fonds national de crise, sur la conférence « offensive » contre le Fonds de crise:

« Nous regrettons vivement que le directeur de l'Association patronale des Constructeurs ait eu l'idée de trahir la préoccupation prédominante de quelques patrons trop imbus des principes d'un féodalisme industriel dénué et antisocial. « Pouvaient-ils espérer que les paroles ne comprimeraient pas les vœux secrets ou avoués, de patrons sans scrupules qui spéculent sur le chômage pour imposer aux travailleurs les sa- laires de famine de temps à jamais révolus ? « Réduits à la misère absolue, à la mendicité, par la suppression du Fonds de Crise, les chômeurs encombreraient le marché du travail et dès lors les salaires seraient à la merci de la féroce application de la loi d'airain. Le fonds de crise est un rempart contre l'exploitation par le Capitalisme, de la « détresse ouvrière. »

Très bien ! M. René Barmarin, d'appliquer pareil soufflet.

POUR LES MALHEUREUX ! — Les étreintes pontificales recueillies par l'Ass. des journalistes catholiques de l'Episcopat se chiffraient en février dernier à 41.407.65 francs.

Au taux de fr. 24.00 (chiffre du D^r Nanssen), il y a de quoi sauver 1725 Russes.

Allons les bonnes œuvres ! allons les gars ! suivez le geste du Saint-Père.

LA LOI DES 8 HEURES. — M. Raphael-Georges Lévvy, banquier, publiciste et sénateur de France, va publier un ouvrage démontrant par des faits que les capitalistes travaillent plus que la classe ouvrière.

S'ils voulaient (pour une fois, dirait Jefket) intervenir les rôles !

LA BEAUTÉ DES LOIS. — Depuis que nous sommes dotés d'une loi sur les loyers, il y eut de Août 1920 à Octobre 1922, 12.630 expulsions ! et l'œuvre de M. Vautour continue.

INTOLÉRANCE ET SECTARISME SYNDICAL. — Divers individus sont poursuivis pour avoir menacé de faire grève au cas où leurs compagnons, syndiqués chrétiens, ne s'affilieraient pas au syndicat socialiste.

L'affaire qui vient d'être appelée devant le tribunal correctionnel de Verviers a été tenue en délibéré. Les mêmes faits se sont produits dans l'industrie du livre de Liège, suivis de l'arrêt du travail.

Nos camarades des « Syndicats indépendants » n'échappent pas à cette tyrannie syndicale dans les usines ou les ateliers où toutes les mesures d'intimidation sont mise en œuvre.

L'éducation syndicale du travailleur devrait pourtant avoir aboli l'esclavage.

LE TRAVAIL CONDUIT AUX HONNEURS (du Journal Syndical):

Le directeur général de la Caisse d'Epargne, M. Hancart, passe... à la Banque Nationale;

Le directeur Van Billoen passe... à la Société des Habitants à bon Marché;

Le directeur de la Caisse d'Epargne, M. Le-franc, passe à la Banque Nationale, Les rats quittent le vaisseau, dit notre confrère.

IMBROGLIO. — La faillite des gouvernements bourgeois se fait sentir en Allemagne, en Autriche, en Italie, au Danemarck, en Espagne, en Tchéco-Slovaquie, en Pologne, en Angleterre. La bourgeoisie est presque universellement au pouvoir et ne s'y maintient que par des prodiges d'équilibre et d'intrigues, sans arriver à garantir la stabilité de la vie économique ou politique.

LES POLITICIENS A L'ŒUVRE. — Séance du Conseil provincial du 10 décembre 1921:

M. Loumaye s'attache spécialement à critiquer la taxe sur le mobilier. « Il faut encourager l'ouvrier à avoir un intérieur aussi bien meublé que possible.

» L'argent que l'on transforme en mobilier est placé à fonds perdu. Une taxe sur le mobilier est la plus antidémocratique qu'il soit. ».

Jansenne. — M. Loumaye a dit que la taxe sur le mobilier allait atteindre la classe ouvrière; elle doit l'accepter comme celle sur les vélos.

N. de la R. — Nous avons souligné la dernière partie de cette phrase, tant elle stupéfie dans la bouche d'un mandataire socialiste.

UN NOUVEAU PANAMA? — A propos de la déconfiture de la Banque Industrielle de Chine dont le passif s'élève à 900 millions, nous lisons dans « Aux Écoutes »: « Le dossier judiciaire de la Banque Industrielle de Chine contiendrait une liste de députés qui auraient touché des sommes variant de 500 à 20,000 francs pour services rendus à la Banque, sous formes de missions, de conférences, d'articles de propagande. Il contiendrait aussi une liste de journaux, dont l'un, aux sympathies communistes marqué, aurait touché 80,000 francs, alors qu'un autre, extrêmement pâle en républicanisme, n'aurait eu que quelques centaines de francs. Il en est un troisième, dont le tirage ne correspond pas à l'influence politique, et qui eut jadis pour rédacteurs en chef des hommes que leur destinée jucha plus tard au faite des honneurs. Est-ce en raison de son tirage, de son influence, ou du prestige qu'il tire de ses directeurs d'antan ? Toujours est-il que son compte s'élève à près de deux millions.

Au Pays de l'Horreur

D'après les dépêches de Russie et les communiqués de la Croix Rouge Internationale, des actes de véritable sauvagerie se multiplient de plus en plus dans les régions de la famine. On a dévoré les chats, les rats, les charognes, les excréments de bêtes. A Blagodarouka, district de Bouzouloutzki, des familles ont ouvert le ventre d'un gamin qui venait de mourir; elles ont commencé par manger les intestins, puis, pendant plusieurs jours, se sont nourries du cadavre. Les chefs de la milice d'Andeeyka racontent que Nathalie Semiykina a mangé Luckerie Loguina; André Pirogoï a mangé une vieille femme de 60 ans. A Lubimovka, un citoyen a déterré une fillette pour s'en nourrir; un cadavre à demi dépécé a été découvert chez Vassili Stachnikoff. D'après les témoignages de Kalachnikoff, chef des services des approvisionnements à Postravka, les parents n'enterrent plus les cadavres de leurs enfants: ils les mangent. Ceux qui ont plus de caractère attendent que les morts soient en complète putréfaction pour les confier à la terre pour éviter de voir les tombes profanées par des hordes faméliques.

A cette famine affreuse viennent s'adjoindre le crime et la folie. Dans le district de Pougatchef, les soviets ont constaté la chasse à l'homme transformé en gibier. On tue pour manger sa victime. Le journal « La Commune » de Samara avoue sans détours: « Nous avons des meurs de bêtes ». Accroupis autour de quelque immonde repas, les affamés perdent toute apparence humaine. Le cerveau anémié finissant par capituler devant la déchéance morale et la souffrance physique, une épidémie de démence attaque des bourgades entières et provoque des hallucinations collectives: mirages de victuailles, fanstasmagories alimentaires, fées du pain à l'horizon des steppes stériles.

La Vie Sociale

Chambre Sydicale des ouvriers de Liège et environs

La réunion générale trimestrielle aura lieu le dimanche 9 avril, à 10 heures du matin, au local, rue de la Loi, 29.

Ordre du jour: 1) Rapport sur la Fédération Provinciale des Syndicats; 2) Rapport sur le Fond Intercommunal; 3) Cotisations; 4) Divers.

LE COMITE.

Services publics

(Caisse des pensions)

A la demande des camarades, nous extrayons du projet de règlement de la caisse de pensions pour le personnel ouvrier de la ville, les articles suivants, au sujet des ayant-droit à la pension.

Article 10. — A droit à la pension:

1) Tout affilié qui est mis hors d'état de continuer ses fonctions par suite d'un événement imprévu occasionné par le fait de l'exercice des dites fonctions et sous la réserve mentionnée à l'article 26.

2) Tout affilié hors d'état de servir ou dont l'emploi vient à être supprimé, pourvu que, dans un cas comme dans l'autre, il compte au moins dix ans de service et sous la réserve mentionnée à l'article 26.

3) Tout affilié âgé de soixante ans, pourvu qu'il compte au moins dix années effectives de service.

4) Tout affilié qui compte au moins trente années de service et cinquante-cinq ans d'âge ou trente-cinq années de service sans distinction d'âge.

Dans les cas prévus au parag. 1 et 2 ci-dessus, et sous les mêmes réserves, la mise à la retraite pourra être prononcée d'office par le Conseil, sur avis de la Commission consultative et proposition du Collège.

Article 11. — Par dérogation au 4^e de l'article précédent:

a) Le temps de disponibilité est admis pour la liquidation de la pension;

b) Il est porté en compte une année supplémentaire par dix années de service aux ouvriers.

Ces dispositions ne sont applicables qu'aux titulaires ayant plus de dix années effectives de service, ou à ceux qui tombent sous l'application du parag. 1^{er} de l'article 10.

Il n'est pas tenu compte, pour l'attribution de l'année supplémentaire, des fractions de période n'atteignant pas cinq ans de service. Lorsque ces fractions atteindront cinq ans, on portera en compte une année.

Article 26. — Tout agent pensionné pour l'un ou l'autre des cas prévus aux parag. 1 et 2 de l'article 10, perd ses droits à la pension si, étant reconnu valide, il refuse, soit à l'Administration communale, soit à l'une des autres Administrations visées à l'article 1^{er}, un emploi équivalent en grade et en traitement à celui qu'il occupait lors de sa mise à la retraite ou en disponibilité.

Note. — Les autres Administrations visées à l'article 1^{er} sont celles des Hospices civils, du Bureau de bienfaisance, du Mont-de-Piété et du Service des Sépultures.

Chez les Mécaniciens

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 16 avril (Pâques), à 9 h. 1/2, en son local, rue de la Loi, 29.

ORDRE DU JOUR:

Lecture du procès-verbal; Admission de nouveaux membres; Rapport du secrétaire; Rapport des vérificateurs; rapport des délégués à l'Union des Syndicats; Rapport de la Commission d'enquête; Le 1^{er} Mai; La question des 8 heures; Ristourne d'intérêts à la M. du S.; Divers.

LE COMITE.

Chômage

Le Comité informe les membres qu'à partir du lundi 6 Mars, les chômeurs qui n'avaient pas épuisé leurs droits à la caisse, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas 60 jours de chômage, tombent à charge de notre caisse jusque épuisement de leurs droits.

En conséquence, il est rappelé aux membres qu'ils ont à se tenir à jour dans le paiement de leurs cotisations; que le règlement syndical leur est appliqué pour les jours à indemniser, en même temps que du taux de l'indemnité.

Exemple:

Un membre célibataire de plus de 18 ans, touche pour le compte du F. N. C., 4 francs par jour, quand il a une semaine entière de chômage et moins de 1 an de syndicat; s'il a un an d'affilia-

tion, il touche 1 franc par jour pour compte de la Province.

Le même membre à charge de la caisse, donc qui n'a pas 60 jours de chômage, touche 5 francs par jour, pour tous les jours qu'il chômera d'une manière continue; c'est-à-dire que s'il chôme 6 jours une semaine et 2 la suivante, qu'il reprend son travail le mercredi, les « huit » jours lui sont payés; mais il ne touchera pas le franc accordé par la Province.

Que chaque nouveau chômeur demande les renseignements nécessaires pour la bonne compréhension des comptes.

Union professionnelle des Travailleurs du Bois, du bâtiment et de l'Amenblement de Liège et environs.

Nous portons à la connaissance des membres que l'Assemblée générale obligatoire se tiendra le lundi 10 avril 1922, à 5 h. 1/2, au local de la Maison des Syndicats, 29, rue de la Loi.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Procès-verbal;
- 2) Correspondances;
- 3) Présentation des nouveaux membres;
- 4) Rapport du Secrétaire concernant la marche du Syndicat;
- 5) Proposition du Comité général concernant tous les membres des Comités;
- 6) Décision à prendre sur la demande faite le mois dernier par le Comité général;
- 7) 1^{er} Mai;
- 8) Divers.

Nous recommandons aux membres d'être tous présents, à l'effet de vous rendre compte du travail accompli et de ce qui pourrait être fait, au Syndicat.

LE COMITE.

Ford introduit la journée de 6 heures

On sait de quel cruel chômage — rançon de son change si élevé — souffre la classe ouvrière américaine. Elle compte actuellement 5 à 6 millions de Sans-Travail.

C'est en présence de cette situation économique que le grand industriel Ford, a décidé d'établir dans ses immenses fabriques d'autos de Détroit, la journée de 6 heures. La même mesure va être appliquée dans tous les ateliers que la maison Ford possède aux Etats-Unis.

La mesure n'aurait rien d'extraordinaire si Ford n'avait en même temps maintenu intégralement le salaire global de ses 60,000 ouvriers.

On ne pourrait prétendre sans exagération que tous les patrons soient en état de procéder comme le plus important fabricant d'automobiles du monde. Pourtant, ce geste contraste singulièrement avec l'attitude du patronat belge qui profite de la crise pour aggraver les conditions de travail.

UNION DES SYNDICATS

Souscription en faveur des affamés de la RUSSIE

	Report	2.372.04
Collecte par Arth. Derwa, Atel. Dehain		31.25
Collecte faite à la réunion de la Section de Herstal du Syndicat des Mécaniciens, par J. Hodiamont		17.95
Subside des Services Publics		100.00
Liste n° 20 (Groupe de soldats du 2 ^e de Ligne)		56.00
Liste n° 19 (Groupe de soldats du 2 ^e de ligne)		39.50
Liste n° 4, par Denis Nys, Atelier St-Léonard fonderie		34.50
Subside du Syndicat des Mécaniciens		200.00
Liste n° 22, par Servais Ant. des S. P.		20.00
Liste n° 25, par Lambert Dumont des S. P.		31.00
Total:		3.102.24

Trois mille cent deux francs vingt-quatre centimes.

Le charnier de la guerre mondiale: 35.380.000 !!

	Par déficit de naissance	Pertes		Totales
		Par accroissement de mortalité	Morts de la guerre	
Russie d'Europe	8.300.000	4.700.000	2.500.000	13.000.000
Allemagne	3.600.000	2.700.000	2.000.000	6.300.000
Autriche-Hongrie	3.800.000	2.000.000	1.500.000	5.800.000
France	1.500.000	1.840.000	1.400.000	3.340.000
Italie	1.400.000	880.000	600.000	2.280.000
Grande-Bretagne	850.000	1.000.000	800.000	1.850.000
Serbie	320.000	1.330.000	690.000	1.650.000
Roumanie	150.000	360.000	159.000	510.000
Belgique	175.000	200.000	115.000	375.000
Bulgarie	155.000	120.000	65.000	275.000
Ensemble:	20.250.000	15.130.000	9.829.000	35.380.000

Après cette guerre fraîche et joyeuse, rien d'étonnant à voir briser les fusils.

La loi des 8 heures

(Suite et fin)

» Art. 14. — L'autorisation d'employer les garçons et filles de plus de 16 ans et les femmes après 10 heures du soir et avant 5 heures du matin pourra être accordée pour un temps déterminé, par les gouverneurs, sur le rapport de l'inspecteur du travail compétent, pour toutes les industries ou tous les métiers:

» 1^o En cas de force majeure, lorsque, dans une entreprise, se produit une interruption d'exploitation impossible à prévoir et n'ayant pas un caractère périodique;

» 2^o En cas de circonstances particulièrement graves et lorsque l'intérêt l'exigera.

» L'arrêté du gouverneur cessera ses effets si, dans les dix jours de sa date, il n'est approuvé par le Ministre qui a dans ses attributions la police de l'industrie.

» L'autorisation ne pourra être accordée pour plus de soixante jours dans le cours d'une année.

» La durée du repos de nuit ne pourra être réduite à moins de dix heures.

» Art. 15. — Pour exercer les attributions qui lui sont conférées par les articles 2, 4, 6 et 10 à 13 de la présente loi, le Roi prendra l'avis: .

» Art. 20. — Les chefs d'entreprise, patrons, directeurs, gérants ou préposés qui, sciemment, auront fait ou laissé travailler contrairement aux prescriptions de la présente loi ou des arrêtés pris en vue de son exécution, seront punis d'une amende de 26 à 200 francs ou d'un emprisonnement de huit jours à un mois. Le minimum de l'amende sera porté à 50 francs en cas d'infraction à l'article 3 de la présente loi.

» L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y a eu de personnes employées en contravention à la loi ou aux arrêtés, sans que la somme des peines puisse excéder 2,000 francs.

» En cas de récidive dans les cinq ans à partir de la condamnation antérieure, les peines seront doublées, sans que le total des amendes puisse dépasser 4,000 francs.

» Art. 21. — Les chefs d'entreprise, patrons, propriétaires, directeurs, gérants, préposés ou travailleurs, qui auront mis obstacle à la surveillance organisée en vertu de la présente loi, seront punis d'une amende de 26 à 200 francs ou d'un emprisonnement de huit jours à un mois, sans préjudice, s'il y a lieu, à l'application des peines comminées par les articles 269 à 274 du Code pénal.

» En cas de récidive dans les cinq ans à partir de la condamnation antérieure, la peine sera doublée.

» Art. 21bis. — Les chefs d'entreprise, patrons, directeurs ou gérants qui auront contrevenu aux prescriptions des articles 16, alinéa 4, et 17, 1^{er} alinéa, ou des arrêtés prévus aux articles 13, alinéa 2, et 17, alinéa 2, seront punis d'une amende de 26 à 200 francs.

» En cas de récidive dans l'année à partir de la condamnation antérieure, la peine sera doublée. »

Par dérogation à l'article 27, le présent article entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1922, à l'exception de la modification apportée au point de départ du repos de nuit des femmes, laquelle prendra cours le jour de la publication de la présente loi au « Moniteur ».

Art. 32. — La disposition suivante est ajoutée à l'article 4 de la loi du 17 juillet 1905 sur le repos du dimanche:

« En ce qui concerne les industries où le travail, en raison de sa nature, ne souffre ni interruption, ni retard, un arrêté royal pourra autoriser un autre régime de repos compensatoire. »

Par dérogation à l'article 27, cette disposition entrera en vigueur le jour de la publication de la présente loi au « Moniteur ».

Art. 33. — La loi du 31 décembre 1909, qui limite la durée de la journée de travail dans les mines de houille, est abrogée.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le « Moniteur ».

Donné à Bruxelles, le 14 juin 1921.

ALBERT.

Par le Roi:
Le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement,
J. WAUTERS.
Vu et scellé du sceau de l'Etat:
Le Ministre de la Justice,
E. VANDERVELDE.

Joseph MARTIN

Tapissier-Garnisseur

Rue du Laveu, 177, LIÈGE

Réparation de Ressorts. Liés Fauteuils, Canapés et Chaises Bourrées

Travail soigné

Prix modérés

Imp. F.FORIR, r.de la Madeleine, 38, Liège.